



APPEL À PROJETS 2024 / 2025

CITE ÉDUCATIVE D'AUBERVILLIERS



PREAMBULE

Le label d'excellence « Cité éducative » a été lancé le 13 février 2019 par les Ministres de la Ville et de l'Éducation nationale.

Une Cité éducative est une démarche qui vise à favoriser la réussite scolaire et professionnelle des jeunes âgés de 0 à 25 ans. Elle s'adresse aux jeunes, mais aussi aux parents, aux enseignants, aux éducateurs, etc.

Outre la réussite des jeunes, qui constitue l'enjeu principal du projet, il s'agit aussi d'impulser une dynamique collaborative entre les acteurs institutionnels (commune, préfecture, Éducation nationale, Conseil départemental, CAF, etc.) et le tissu associatif. Cela se traduit dans l'organisation elle-même d'une cité éducative, et plus particulièrement au moyen d'un pilotage partagé entre les acteurs.

De cette coopération, doit naître un projet de territoire qui s'appuie sur une stratégie ambitieuse et se décline via des actions renforcées autour des trois grands objectifs suivants :

- **conforter le rôle de l'école** : structurer les réseaux éducatifs ; assurer une prise en charge précoce ; développer l'innovation pédagogique ; renforcer l'attractivité des établissements...
- **promouvoir la continuité éducative** : implication des parents ; prises en charge éducatives prolongées et coordonnées ; prévention santé ; lutte contre le décrochage scolaire ; développement de la citoyenneté...
- **ouvrir le champ des possibles** : insertion professionnelle en entreprises ; mobilité ; ouverture culturelle ; accès au numérique ; lutte contre les discriminations...)

Tout au long du déploiement de ce programme, les partenaires s'engagent à participer à son évaluation, pour en tirer tous les enseignements locaux et nationaux, afin notamment de structurer davantage le levier éducatif dans les sites en contrat de ville, en lien avec le Comité National d'Orientation et d'Évaluation (CNOE) des cités éducatives.

Le 6 septembre 2021, le Ministre de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports et la Ministre de la Ville, ont labellisé la « Cité éducative » d'Aubervilliers.

CALENDRIER

Date de lancement de l'Appel à projets : **11 mars 2024**

Date de limite d'envoi des fiches actions en vue du Forum de rencontre du 2 avril : **27 mars 2024**

Date de présentation de l'action lors du Forum de rencontre :

- **2 avril 2024 pour le secteur associatif, municipal et autres - Matin de 9h à 12h**
- **3 avril 2024 pour le secteur de l'Éducation Nationale – Après-midi de 14h à 16h**

Date d'arbitrage : **8 et 9 avril 2021**

Communication auprès des porteurs des actions retenues : **3 mai 2024 sous réserve de connaître le montant des fonds Etat alloués**

Date de validation de la programmation : **22 mai 2024**

Date limite de dépôt des dossiers de candidature retenus sur DAUPHIN : **31 mai 2024**

Ne seront étudiés uniquement les dossiers de candidatures dont les étapes suivantes auront été respectées.

REGLEMENT DE L'APPEL A PROJET

Territoire et établissements concernés :

Nom et numéro du QPV : ZSP/QRR « Vilette - Quatre chemins », XXXXXXXXXX

Nom et numéro UAI des collèges membres de la cité éducative (REP ou REP+) :

- Collège Jean Moulin n°0931184G (REP +)
- Collège Henri Wallon n°0931709C (REP +)
- Collège Denis Diderot n°0931186J (REP)

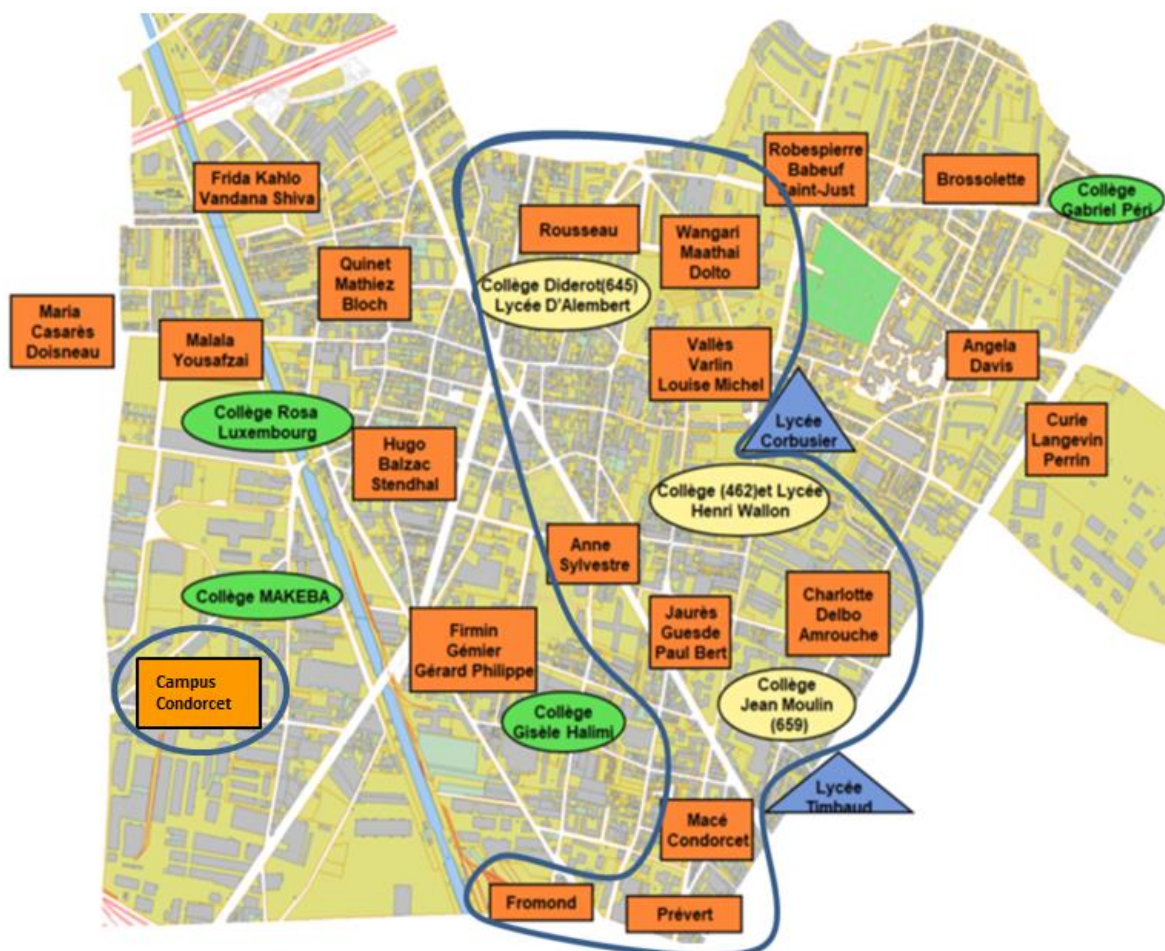
Nom du collège chef de file : Collège Jean Moulin

Nom des Ecoles membres de la cité éducative d'Aubervilliers :

- Ecoles Maternelles :
 - o Anne Sylvestre
 - o Jacques Prévert
 - o Francine Fromond
 - o Paul Bert
 - o Taos Amrouche
 - o Louise Michel
 - o Françoise Dolto
 - o Jean Jacques Rousseau
- Ecoles Élémentaires :
 - o Condorcet
 - o Jean Macé
 - o Jean Jaurès
 - o Jules Guesde
 - o Jules Vallès
 - o Eugène Varlin
 - o Charlotte Delbo
 - o Wangari Maathai

Nom des établissements publics associés :

- Lycée d'Alembert
- Lycée Henri Wallon
- Campus Condorcet, regroupant 11 universités et plus de 70 unités de recherches



I. OBJET

Cet appel à projets s'adresse à tout porteur de projets (Etablissements scolaires implantés dans le périmètre de la Cité Educative d'Aubervilliers, aux structures d'accueil du jeune enfant, de la maternelle à la terminale, aux établissements d'enseignement supérieur, aux établissements publics et autres organismes à but non lucratifs, et aux associations loi 1901...) qui souhaite agir en faveur des enfants, jeunes et habitants d'Aubervilliers dans le cadre des axes prioritaires de la Cité Educative, dont l'objectif est de conforter le rôle de l'école, de promouvoir la continuité éducative et d'ouvrir le champ des possibles pour les jeunes de 0 à 25 ans.

Pour l'année scolaire 2024/2025, une attention particulière sera portée aux projets qui développent une ou plusieurs des thématiques prioritaires identifiées par la Cité éducative, au sein de 4 parcours :

Parcours n°1 : Sport, Santé Bien-être

Thématiques prioritaires identifiées Santé & Bien-Être:

- Les risques liés aux écrans, la santé mentale, la nutrition, le sommeil, les compétences langagières, la lutte contre le harcèlement, la vie affective et sexuelle, les compétences psychosociales et l'inclusion des enfants avec des besoins particuliers (exemple : espace Snoezelen), la socialisation précoce des enfants, la sensibilisation au handicap, ...

Thématiques prioritaires identifiées Sport:

- La parentalité et notamment les actions spécifiques à destination des familles précaires les plus éloignées des structures sportives avec pour objectif de faciliter l'accès pour tous les jeunes à une activité sportive
- Le savoir-nager, le savoir-rouler à vélo et la mobilité douce sont des enjeux pour les jeunes scolarisés dans le premier et second degré.

Parcours n°2 : Educatif Artistique et Culturel

Thématiques prioritaires identifiées :

- Favoriser pour les jeunes les plus éloignées des structures culturelles locales, en lien avec les partenaires socio-éducatifs de proximité, un accès à la culture et aux arts.
- Garantir à un jeune, la possibilité de réaliser un parcours artistique et culturel cohérent

Parcours n°3 : Citoyenneté, Education à l'environnement et au Développement Durable

Thématiques prioritaires identifiées Citoyenneté :

- L'égalité filles/garçons : la lutte contre les biais de genre
- L'ouverture à la pensée philosophique
- L'éducation aux médias et à l'information
- L'éducation civique : découverte des institutions, droits & devoirs, etc...

Thématiques prioritaires identifiées Environnement & Développement durable:

- Le développement durable : la végétalisation, ateliers de sensibilisation autour de la transition socio-écologique

Parcours n°4 : Avenir, Orientation et Insertion

Thématiques prioritaires identifiées :

- Lutter activement contre le décrochage scolaire et ce dès le premier degré
- Faciliter l'accès aux stages pour les jeunes albertivillariens
- Faciliter la découverte de nouveaux métiers (notamment numériques).
- Limiter les ruptures de parcours en garantissant à tout jeune un accompagnement renforcé

II. DEMANDES ELIGIBLES / NON ELIGIBLES

La subvention attribuée peut être utilisée pour l'achat du matériel nécessaire aux activités, le paiement de prestations diverses (comme l'intervention d'une association par exemple) ou la prise en charge de frais divers liés aux projets.

La somme ne peut être utilisée pour l'achat de mobiliers, d'ordinateurs ou encore pour effectuer des travaux de maintenance.

La subvention ne peut pas être allouée à des achats d'investissement

Le versement de la subvention sera réalisé en deux fois, donc sur deux années civiles, ce qui nécessitera le dépôt de deux dossiers sur la plateforme Dauphin :

- 1^{er} versement avant le 31/12/2024
- 2^{ème} versement avant le 31/03/2025

Le porteur de projet doit être en capacité de démarrer l'action sur ses fonds et donc de disposer de la trésorerie nécessaire jusqu'au versement des fonds.

III. CRITERES DE SELECTION

Les porteurs de projets associatifs, municipaux et autres devront se rendre disponibles le 2 avril 2024 matin et les porteurs de projets de l'Education Nationale, le 3 avril 2024 après-midi pour présenter leurs actions aux membres du jury composé par un représentant de la Préfecture, un représentant de l'Education Nationale, un représentant de la ville, un représentant de Parents et un représentant de Jeunes albertivillariens.

La sélection des projets est établie sur la base des critères suivants, sans hiérarchisation :

- Le lien entre l'action proposée et les besoins du territoire : cela sous-entend donc la nécessité de travailler **en amont avec les structures ciblées par l'AAP**.
- En ce qui concerne les projets qui toucheraient le temps scolaire, le jury portera son attention sur la capacité du porteur à proposer une prise en charge de tout un même niveau d'élèves (travail en cohorte).
Remarque : afin de comprendre au mieux votre budget, merci de nous indiquer le budget total que vous envisagez mais également le budget pour une classe (base : 24 élèves)
- La qualité des relations partenariales induites par et pour le projet : les membres de la CE seront particulièrement sensibles aux projets proposés qui auront fait l'objet d'un échange préalable avec le public visé
- L'existence ou non de financement dans le droit commun : la Cité éducative n'a pas vocation à financer des projets pour lesquels il existe des financements de droits communs

- La faisabilité technique et financière du projet
- Le caractère innovant de l'action et de ses modes de mobilisations du public cible ;
- La tranche d'âge visée : les membres de la Cité éducative veilleront à ce que l'ensemble des classes d'âge soit représenté sur l'année scolaire
- La mise en cohérence et les synergies créées avec les dispositifs existants. La recherche de cofinancements est vivement souhaitée (DRAC, CR, CD93, etc...) en fonction de la thématique.
- L'implication des enfants et des parents dans le montage du projet.
- Le respect des valeurs de la République, en faveur de la laïcité, de l'égalité femme-homme et de la lutte contre les stéréotypes de genre.
- La conformité du dossier de candidature : informations dûment complétées, intégralité des documents fournis

IV. COMMUNICATION

Les porteurs de projet lauréats s'engagent à utiliser la charte graphique de la Cité Educative d'Aubervilliers qui leur sera communiquée dans les supports de communication internes et externes relatifs à l'action soutenue.

Pour rappel, toute publication présentant des prises de vues ou des enregistrements doit faire l'objet d'une demande d'autorisation de droit, auprès des personnes majeures ou des représentants légaux dans le cas d'enfants mineurs.

V. MISE EN ŒUVRE ET BILANS

Les porteurs s'engagent à informer les pilotes, par l'intermédiaire de la cheffe de projet Cité Educative et de la chargée de mission Education nationale, à chacune des grandes étapes du projet, ainsi que des éventuelles difficultés de mise en œuvre rencontrées (exemple : calendrier des interventions, réunions de coordination avec les partenaires mobilisés, événement de lancement, de clôture, sessions de formation, etc.).

Ils s'engagent également à transmettre :

- En Janvier 2025 : un bilan de mi-parcours du projet pour la période d'action allant de septembre 2024 à décembre 2024
- En septembre 2025 : un bilan final pour la période allant de septembre 2024 à Août 2025 (modalités du bilan détaillées en annexe du présent règlement).

Il convient pour chaque bilan de rendre compte de son déroulement et de l'utilisation de l'aide accordée. En ce qui concerne le bilan de mi-parcours, si les fonds n'ont pas tous été utilisés, celui-ci permettra de déposer auprès de la Préfecture de Seine-Saint-Denis, une demande de report des crédits encore disponibles.

ANNEXE : Uniquement pour les dossiers retenus par les jurys du 2 avril 2024

MODALITES DE DEPOT D'UN DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION

Toute candidature déposée sur la plateforme Dauphin va générer un Cerfa qui devra impérativement être transmis par mail aux adresses suivantes : cite.educative@mairie-aubervilliers.fr et ceaubervilliers.referenten@gmail.com . **Tout Cerfa non transmis ne sera pas instruit.**

- **Pour une première demande de subvention sur la plateforme DAUPHIN :**

Le porteur doit se connecter sur la plateforme Dauphin pour créer son compte personnel : <https://usager-dauphin.cget.gouv.fr>

Il choisit son identifiant et son mot de passe. Ce compte permettra au porteur de déposer une demande de subvention, de la modifier et de mettre à jour les informations de son organisme. Toutes les informations utiles pour le dépôt d'un dossier de subvention sont disponibles sur le lien suivant : <https://www.seine-saint-denis.gouv.fr/Politiques-publiques/Politique-de-la-ville/La-demande-de-subvention>

- **Ce n'est pas une première demande, le porteur dispose déjà d'un code tiers.**

Les actions doivent être nommées de la manière suivante, en intégrant l'acronyme CE pour « cités éducatives » dans la dénomination :

Exemple :

Dispositif : CE

Territoire : Aubervilliers-Action de

Le millésime : 2024 (période septembre 24 à décembre 24) et 2025 (période janvier 25 à août 25)

Sur la base de la programmation des actions validées par le jury de la cité éducative, chaque action implique de saisir un dossier de demande de subvention.

- **Bilans**

Ces bilans, à la fois qualitatif et quantitatif, porteront au minimum sur les éléments suivants:

- ✓ Description du projet réalisé (nombre d'enfants par tranches d'âge, temps scolaire/hors scolaire);
- ✓ Niveau de réalisation des objectifs ;
- ✓ Difficultés éventuelles rencontrées et solutions apportées ;
- ✓ Finalité/impact du projet sur les habitants de la Cité Éducative ;
- ✓ Perspectives du projet.

Ces bilans comporteront également une partie financière. Le compte rendu financier se présente sous forme d'un tableau des charges et des produits affectés à la réalisation du projet ou de l'action subventionnée. Les bilans devront être transmis par mail à : cite.educative@mairie-aubervilliers.fr et ceaubervilliers.referenten@gmail.com , ainsi que sur la plateforme Dauphin dans les délais impartis.

En cas de non production du bilan ou l'absence d'exécution totale de l'action, l'organisme bénéficiaire devra reverser au Trésor Public la subvention accordée.

CONTACTS : cite.educative@mairie-aubervilliers.fr et ceaubervilliers.referenten@gmail.com